

TELECOMMANDE

MUET
Coupeure ou rétablissement du son.

MENU
Accès rapide aux services.

OK
Validation d'un choix.

RETOUR
Retour à l'écran précédent ou arrêt d'une lecture en cours.

FAVORIS
Ajout des contenus en favoris (chaînes, programmes, achats).⁽¹²⁾

REGLAGE DU VOLUME

ENREGISTREMENT
Enregistrement⁽⁶⁾ d'un programme en live ou à venir.

PAVE NUMERIQUE
Accès rapide à une chaîne en tapant son numéro.



ON/OFF
Réveil et mise en veille du décodeur.

PAVE DE NAVIGATION
Déplacement dans l'interface grâce aux flèches.

Accès à la liste des chaînes et aux programmes précédents ou à suivre, avec la flèche du bas.
Gestion des langues avec la flèche du haut.

INFO
Fiche détaillée du programme.

VOIX
Recherche et pilotage vocal du décodeur (fonctionnalité à venir).⁽¹⁴⁾

CHANGEMENT DE CHAÎNE

GESTION DU TEMPS
Avance, retour ou mise en pause d'un programme.⁽¹³⁾

IMPORTANT
Cette télécommande est connectée en Bluetooth. Inutile de l'orienter vers le décodeur pour changer de chaîne ou monter le son. Elle fonctionne également si le décodeur est rangé dans un meuble fermé.

CONDITIONS DE SECURITE

Votre décodeur a été fabriqué conformément aux normes européennes de sécurité mais il vous incombe de l'utiliser correctement et en toute sécurité. Vous devez lire ces instructions dans leur intégralité, en particulier les consignes de sécurité ci-dessous. Si vous avez le moindre doute sur l'installation, le fonctionnement ou la sécurité du décodeur, n'hésitez pas à contacter votre fournisseur.

CONSEILS D'UTILISATION ET PRECAUTIONS DE MANIPULATION DE VOTRE DECODEUR

Ne déplacez pas le décodeur quand celui-ci est en fonction. Evitez d'exposer le décodeur à une lumière trop forte (soleil, spots...) et choisissez un emplacement éloigné des radiateurs ou de toute source de chaleur. Ne rangez pas votre décodeur dans un endroit trop chaud, trop froid ou trop humide (L'équipement est destiné à fonctionner à une température ambiante inférieure à 45 degrés Celsius et un taux d'humidité maximum de 90%). Faites en sorte que l'arrière du décodeur soit toujours accessible pour pouvoir procéder à un arrêt d'urgence si nécessaire (via le bouton ON/OFF ou le cordon d'alimentation). Ne posez pas le décodeur sur un côté. Laissez un espace libre autour du décodeur pour la ventilation (7 à 10 cm) et assurez-vous que rien n'empêche l'air de circuler par les ouvertures.

EVITER LES RISQUES DE CHOC ELECTRIQUE

Débranchez l'équipement du réseau électrique avant de le connecter à tout autre appareil. Le contact avec l'alimentation électrique 200-240 volts peut être mortel ou causer un choc électrique sévère. Ne jamais retirer le capot de l'équipement. Si l'équipement venait à tomber en panne, demandez conseil au Service Client pour organiser la réparation ou le remplacement. Ne laissez jamais personne introduire quoi que ce soit dans les trous, fentes ou toute autre ouverture de l'équipement. Ne bloquez pas les fentes de ventilation de l'équipement ; ne placez pas l'équipement sur des tissus d'ameublement ou tapis. Ne mettez rien sur l'équipement qui pourrait couler à l'intérieur (par exemple, des bougies ou des contenants de liquides). N'exposez pas l'équipement à des éclaboussures. Si un objet ou un liquide pénètre à l'intérieur de l'équipement, débranchez-le immédiatement et contactez le Service Client. En cas d'orage, il est recommandé de débrancher l'équipement du réseau et des autres appareils connectés (Téléviseur, antenne, Ampli Home-Cinéma, etc.). Limitez l'exposition du corps humain aux champs électromagnétiques : dans des conditions normales d'utilisation, l'utilisateur doit garder une distance de l'équipement d'au moins 20 cm.

CONSEIL D'ENTRETIEN

Pour nettoyer l'équipement, utilisez un chiffon doux et sec, propre, sans produits de nettoyage abrasif ou à base de solvants. Nettoyez les ouvertures de ventilation régulièrement.

CONSEILS D'UTILISATION DES PILES DE LA TELECOMMANDE

La télécommande fournie est spécifiquement conçue pour être utilisée avec l'équipement et nécessite des piles spécifiques. Les piles (pack de piles ou piles installées) ne doivent pas être exposées à une chaleur excessive comme le soleil, le feu ou similaire. ATTENTION : danger d'explosion si les piles sont remplacées de façon incorrecte. Remplacer les piles uniquement avec le même type ou équivalent.

Pour remplacer les piles de votre télécommande : retirez les piles du compartiment à piles, ôtez les anciennes piles et insérez les piles neuves en respectant la polarité indiquée, refermez le compartiment des piles. Les piles contiennent des substances dangereuses très nocives pour l'environnement. Les piles ou batteries usagées de votre équipement doivent être éliminées conformément à la réglementation en vigueur sur la protection de l'environnement. Ne jetez pas les piles avec les déchets ménagers, pensez à les déposer dans des points de collecte prévus à cet effet.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Tension de fonctionnement	200-240V AC, 50Hz
Consommation d'énergie typique	<38W
Consommation en veille	0,5W
Poids	0,816 kg
Dimensions (L x P x H)	240 x 210 x 30 mm (sans pieds)
Température de fonctionnement	10° - 45 °C
Température de stockage	-10° - 50 °C
Type de piles pour la télécommande	2 piles AAA 1.5V
Alimentation externe : tension de sortie/ Courant	12V DC/3,2A
Tension d'entrée/ Courant	12V DC/3,2A
Tuner Satellite	950-2150Mhz
LNB	1418V

Accès Conditionnel	Nogravision
WiFi Point d'Accès	200mW (23 dBm) EIRP Fréquences : 5150 - 5350MHz (Canaux 36 à 64) 1W (30 dBm) EIRP Fréquences : 5470 - 5725MHz (Canaux 100 à 140)
WiFi Client / Station	100 mW (20 dBm) EIRP Fréquences : 2400 - 2483.5MHz (Canaux 1 à 13)
Bluetooth	Fréquences : Bluetooth Classic (4.1) : 2400 - 2483.5 MHz (Canaux 0 à 78) Fréquences : Bluetooth LE (4.1) : 2400 - 2483.5 MHz (Canaux 0 à 39) EIRP <10mW (10dBm)

CONNECTEURS

Entrées Antenne Satellite x2	IEC 169-24 [19]
HDMI	Type A
USB 3.0	Type A
eSATAp/USB	Combo
SPDIF optique	IEC-60958-3
Ethernet	RJ-45/IEEE 802.3
Entrée Alimentation externe	EIAJ.04.5.5

SIGNIFICATION DES LOGOS PRESENTS SUR LE PRODUIT OU L'EMBALLAGE

Le symbole signifie que votre appareil électronique en panne, et les piles utilisées le cas échéant, doivent être collectés séparément et non jetés avec les déchets ménagers. L'Union européenne a mis en place un système de collecte et de recyclage spécifique pour lequel les fabricants sont responsables.

Cet appareil a été conçu et fabriqué avec des matériaux et des composants de haute qualité qui peuvent être recyclés et réutilisés. Les appareils électriques et électroniques sont susceptibles de contenir des substances qui sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'équipement, mais pouvant devenir un risque sanitaire et environnemental si elles ne sont pas manipulées ou éliminées de manière appropriée. Par conséquent, ne jetez pas votre appareil usagé avec les ordures ménagères. Si vous êtes le propriétaire de l'appareil, vous devez le déposer au point de collecte local approprié ou le laisser au vendeur lors de l'achat d'un nouvel appareil. Si vous êtes un utilisateur professionnel, suivez les instructions de votre fournisseur. Si l'appareil vous est loué ou laissé à votre charge, s'il vous plaît contacter votre fournisseur.

Aidez-nous à protéger l'environnement dans lequel nous vivons.

L'emballage est recyclable et ne doit pas être jeté avec les déchets domestiques.

Une contribution financière a été versée au profit de l'association nationale de récupération et de recyclage des emballages (Eco emballage en France).

Le manuel utilisateur détaille des informations utiles sur toutes les caractéristiques de votre produit, mais aussi sur les performances de consommation d'énergie.

Nous vous encourageons fortement à le lire attentivement avant de mettre votre matériel en service afin d'obtenir le meilleur service qu'il peut vous offrir.

Le symbole éclair avec une flèche dans un triangle équilatéral, est destiné à alerter l'utilisateur de la présence d'une "tension dangereuse" dans le produit qui peut être d'une ampleur suffisante pour constituer un risque de choc aux personnes.

Pour usage exclusivement en intérieur (IEC 60417-5957).

Equipement à double isolation (Classe II) (IEC 60417-5172). Ne nécessite pas une prise de terre.

Courant alternatif

Courant continu

Polarité

Ce symbole garantit que votre équipement est conforme aux directives européennes 2014/53/UE sur la sécurité, les télécommunications et la compatibilité électromagnétique, 2009/125/CE sur les exigences en matière d'écoconception applicables aux produits consommateurs d'énergie, 2011/65/UE sur la restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses pour les équipements électriques et électroniques.

Cet équipement est prévu pour être utilisé en intérieur et en France. La déclaration de conformité CE est disponible sur le site web : www.technicolor.com/ch_regulatory
Responsable : Technicolor Delivery Technologies, 1-5 rue Jeanne d'Arc, 92130 Issy-les-Moulineaux - France

DECLARATION DE CONFORMITE UE

Nous, Technicolor Delivery Technologies, 1-5 rue Jeanne d'Arc, 92130 Issy-les-Moulineaux - France, www.technicolor.com, engageons notre responsabilité personnelle sur le fait que le produit :
Nom du Produit : USXB001CNL
Type du Produit : DVBS & IP Set-Top-Box
Source d'alimentation : alimentation externe AcBel WAG025 ID - ADO62 qui fait l'objet de cette déclaration, est en conformité avec les dispositions concernées des directives du Parlement Européen et des règlements de la Commission suivants :

■ Directive Equipements Radioélectriques (ER) 2014/53/UE DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE.

■ Directive Produits liés à l'Energie 2009/125/CE DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (remplaçant la Directive 2005/32/CE).

■ Directive ReUs 2011/65/UE DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

■ Règlement No 1275/2008 de la Commission REGLEMENT (CE) No 1275/2008 DE LA COMMISSION du 17 décembre 2008 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (CE) No 278/2009 DE LA COMMISSION du 6 avril 2009 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité hors charge et au rendement moyen en mode actif des sources d'alimentation externes.

■ Règlement (UE) No 801/2013 REGLEMENT (UE) No 801/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

■ Règlement (UE) No 1013/2013 REGLEMENT (UE) No 1013/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013 modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureaux électriques et électroniques, et modifiant le règlement (CE) No 642/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception des téléviseurs.

Santé

■ EN 62311:2008 Evolution des équipements électroniques et électriques en relation avec les restrictions d'exposition humaine aux champs électromagnétiques (0 Hz - 300 GHz).

■ EN 50563:2011 + A1:2013 Sources d'alimentation externes c.a. - c.c. et c.a. - c.a. - Détermination de la puissance hors charge et du rendement moyen des modes actifs.

■ EN 50564:2011 Appareils électriques et électroniques pour application domestique et équipement de bureau. Mesure de la consommation faible puissance.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses.

■ EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques

GUIDE DE BRANCHEMENT DU DECODEUR

1 INSEREZ VOTRE CARTE ABONNE DANS LE DECODEUR

La carte abonné (reçue dans le courrier de bienvenue) doit être insérée, puce vers le bas, dans la fente située sur le côté droit du décodeur.

3 RELIEZ VOTRE DECODEUR A VOTRE TELEVISEUR

Reliez le port HDMI de votre décodeur de préférence à la prise HDMI 1 de votre téléviseur à l'aide du câble HDMI fourni (extrémité grise).

Si vous disposez d'un téléviseur UHD (4K), assurez-vous de brancher votre décodeur sur le port HDMI compatible UHD (4K).

4 CONNECTEZ VOTRE DECODEUR A VOTRE BOX INTERNET

Nous vous recommandons la connexion à l'aide du câble Ethernet fourni (extrémité jaune) si votre décodeur est proche de votre Box Internet.

Si votre Box Internet est trop éloignée, une connexion en Wi-Fi vous sera proposée lors de l'installation du décodeur.

2 RACCORDEZ VOTRE DECODEUR A VOTRE ANTENNE SATELLITE

Si vous êtes équipé d'une parabole, reliez le câble (non fourni) de votre prise antenne murale au connecteur SAT 1 (raccordez également le SAT 2 si vous êtes équipé d'une antenne TWIN).

Nous vous recommandons de vous équiper d'une parabole pour bénéficier d'une qualité d'image optimale, en particulier si le débit de votre connexion Internet est lent.

2 MODES D'INSTALLATION POSSIBLES (1):

■ **Satellite**: raccordez votre décodeur à une parabole (n'oubliez pas de connecter également votre décodeur à votre Box Internet).

■ **Internet uniquement**: raccordez votre décodeur à votre Box Internet en Wi-Fi ou en Ethernet.



SERVICES ET ASTUCES

ACCÉDEZ A TOUS LES SERVICES DEPUIS LE MENU POUR UNE NAVIGATION ULTRA-FLUIDE



Naviguez de chaîne en chaîne et parcourez les programmes à voir ou revoir. (3)



Sélectionnez vos contenus pour programmer votre séance TV, vos enregistrements ou vos prochaines soirées.



Gérez en toute autonomie vos paramètres et votre abonnement directement depuis votre téléviseur. (2)



Regardez quand vous le souhaitez vos programmes préférés, vous ne manquerez jamais l'essentiel. (4)



Retrouvez vos enregistrements (6), téléchargements (2) ou programmes favoris (12) et profitez-en aussi sur myCANAL. (7)



Ajoutez les dernières nouveautés cinéma et séries à la carte pour les revoir quand vous voulez. (5)



Recherchez facilement un programme par le titre ou par le nom d'un acteur. (2)

IMPORTANT

Reliez votre décodeur à votre Box Internet pour profiter pleinement de tous les services.

... ET D'AUTRES CONSEILS UTILES

UHD Grâce au satellite, profitez d'une qualité d'image 4 fois supérieure à la HD

Rendez-vous sur la chaîne CANAL+ (canal n° 4) pour profiter des meilleurs programmes en LIVE et A LA DEMANDE (4) en UHD (8).

★ **Mettez de côté vos contenus favoris pour les revoir plus tard (12)**

Sélectionnez un programme et appuyez sur la touche ★ de votre télécommande. Vous pourrez les retrouver dans l'espace MES VIDEOS pour les visionner plus tard.

▶ **Regardez depuis le début (3) un programme déjà commencé ou poursuivez sa lecture**

Appuyez sur la touche ◀▶ et sélectionnez le programme que vous souhaitez revoir.

≡ **Filtrez par thématique (Cinéma, Séries, Sport, etc) et naviguez selon vos envies**

En un clic, depuis la mosaïque (accessible depuis A LA UNE (2)), et la zapliste.

myCANAL PARTOUT, TOUT LE TEMPS

Profitez des programmes en live et en replay (4), à emporter partout avec vous, même hors connexion (9)

Connectez-vous avec vos identifiants sur mycanal.fr ou téléchargez l'application myCANAL (7).



Disponible sur App Store Google Play Windows Store Xbox

AIDE

JE N'AI PAS ACCES AUX IMAGES SUR MON TELEVISEUR

Assurez-vous que :

- Le décodeur est bien relié à la prise secteur et que la LED sur le boîtier d'alimentation est rouge.
- Votre décodeur est allumé (le bouton ON/OFF sur la face arrière est enclenché et la LED sur la face avant est allumée).
- Le câble HDMI qui relie la TV au décodeur est branché et que la source sélectionnée sur votre téléviseur correspond au port HDMI utilisé.

JE NE PARVIENS PAS A ME CONNECTER A INTERNET

Assurez-vous que votre connexion Internet fonctionne (avec un autre équipement de type PC). Si votre décodeur est connecté en Wi-Fi, vérifiez le code de la clé de sécurité utilisée. Si le problème persiste, rendez-vous sur espaceclientcanal.fr ou contactez votre fournisseur d'accès à Internet.

MA TELECOMMANDE NE FONCTIONNE PAS

Vérifiez que les piles de votre télécommande sont insérées dans le bon sens. Restez à proximité du décodeur pendant l'appairage et suivez les instructions sur l'écran. Si cela ne fonctionne pas, relancez l'appairage en appuyant une fois sur le bouton situé sur le côté droit du décodeur.



JE NE RECOIS PAS MES CHAINES EN UHD (8)

Vérifiez que :

- Votre décodeur est branché sur le port HDMI compatible UHD de votre téléviseur et que le programme est diffusé en UHD
- Pour profiter d'une qualité UHD, une connexion satellite est conseillée. Si vous utilisez uniquement Internet pour recevoir vos chaînes, le débit reçu par votre décodeur doit être supérieur à 10 Mb/s.

JE NE PEUX PAS VISIONNER DE PROGRAMMES A LA DEMANDE (4)

Pour accéder aux programmes A LA DEMANDE vous devez connecter votre décodeur à votre Box Internet. Si votre débit est trop faible, vous pouvez brancher un disque dur pour télécharger les contenus A LA DEMANDE via la fiche Info du programme (bouton ↓).

JE BRANCHE UN DISQUE DUR (10)

Vous pouvez raccorder deux types de disques durs à votre décodeur CANAL :

- Le disque dur CANAL (fourni sur demande) sur le port eSATA.
- Un disque dur personnel en USB.



JE BRANCHE UN EQUIPEMENT AUDIO

Reliez le câble de votre système audio au port S/PDIF. (Câbles compatibles : TOSLINK ou digital optique, non fournis). Si vous ne recevez pas de son, vérifiez le réglage Dolby (11) dans vos Paramètres et vérifiez la compatibilité Dolby de votre équipement audio.

J'AI UNE INSTALLATION SATELLITE SPECIFIQUE

Votre décodeur peut également être installé en collectif ou via une antenne à tête TWIN. En cas de besoin, rendez-vous sur espaceclientcanal.fr ou contactez votre installateur.

JE N'AI PAS TROUVE L'AIDE CORRESPONDANT A MA RECHERCHE

Vos contacts : espaceclientcanal.fr

Service Clients CANAL